

2025 LA BRANCHE NE PEUT PLUS RESTER IMMOBILE, LA CFDT EST PRÊTE À AVANCER

Fin 2024, nous avons fait le constat amer de l'échec de progrès social à la suite du **droit d'opposition** du « collectif syndical » CFE CGC – UNSA - CGT.

Mercredi 29 janvier 2025 avait lieu **la première séance de négociation de l'année**. Ne tournons pas autour du pot, les positions sont au même stade qu'en 2024 sur les minimas de branche (RMMG).

Les uns veulent l'application d'une disposition conventionnelle qui mettrait des GPS en difficulté, tandis que les employeurs se contentent de présenter une grille conforme, mais sans souffle.

Notre mandat CFDT n'a pas changé, notre objectif prioritaire est de sortir de l'impasse d'une grille RMMG datant de 2018 dont **un tiers des minimas est désormais en dessous du SMIC**. Obtenir une majorité acceptant un compromis temporaire est d'une **urgence absolue**.

L'annexe IV n'est pour l'instant pas à la négociation. **La prime vacances** (équivalente à un 14ème mois) **reste donc perdue pour 13000 salariés de la branche**.

Nous voulons également nous concentrer sur **les négociations à venir**. En effet, un agenda social a été discuté et des thèmes ont été fixés.

Les accords **GPEC, Formation Professionnelle, et Handicap** ayant dépassé leurs échéances, l'association d'employeurs se doit de les remettre sur la table. Pour la **CFDT**, nous avons **posé les jalons** pour une ouverture des négociations sur **l'égalité professionnelle**.

Il demeure inacceptable d'avoir des écarts de salaires entre les femmes et les hommes. Selon une dernière étude dans notre branche :

Quand un homme gagne 100 euros, une femme ne gagne que 72 euros !

Nous avons ajouté le **Droit Syndical** afin d'avoir les moyens nécessaires au travail des dossiers.

En attendant le calendrier, la CFDT s'organise en interne pour une année de progrès social dans la branche comme dans les entreprises.